

REPÈRES

La douane propose à tous ses publics, particuliers ou professionnels, un bouquet de canaux d'information, pour s'informer au jour le jour de la réglementation et des services disponibles.

Que ce soit en ligne sur son site Internet, via une application mobile ou les réseaux sociaux, sur support papier ou par téléphone, la douane répond rapidement à toutes vos questions selon votre centre d'intérêt.

LES SOURCES D'INFORMATION DE LA DOUANE

TOUTE L'INFORMATION DOUANIÈRE ET DES TÉLÉPROCÉDURES DE POINTE

LA DOUANE EN LIGNE

Pour des démarches douanières facilitées, connectez-vous à la douane où que vous soyez.

La douane en ligne, ce sont des sites Internet où trouver les informations générales sur les démarches douanières ou fiscales, le bon interlocuteur douanier dans votre région, l'actualité réglementaire, des téléprocédures de pointe et les données chiffrées du commerce extérieur de la France et de votre région. C'est aussi une lettre d'information bimestrielle pour vous informer de l'actualité économique et fiscale de la douane, des fils d'actualités sur les réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn, etc.) et une application mobile.

LE SITE www.douane.gouv.fr

offre aux entreprises et aux particuliers un vecteur d'information complet sur les évolutions réglementaires.

La douane vous propose sur son site un accès thématique : informations générales, Particulier, Professionnel, DataDouane, Pro.Douane. Vous y trouverez ainsi, dès la page d'accueil, un espace dédié pour une information pertinente et actualisée.

Un accès facilité

- aux Bulletins officiels des douanes
- aux avis aux importateurs
- à la réglementation applicable mise à jour
- aux formulaires utiles
- aux données publiques de la douane
- aux coordonnées des services douaniers, notamment la cellule-conseil aux entreprises de votre région, grâce aux annuaires thématiques en ligne et à une carte de géolocalisation.



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
Bureau Information et Communication
11, rue des deux Communes
93558 MONTREUIL CEDEX
www.douane.gouv.fr

Infos Douane Service

0811 20 44 44

Service 0,06 € / min + prix appel



■ PRO.DOUANE, LA PLATEFORME DES TÉLÉPROCÉDURES DOUANIÈRES pro.douane.gouv.fr

Professionnels, le portail des téléprocédures douanières PRODOUANE, complémentaire du site de la douane et doté d'un accès facilité et sécurisé, vous renseigne et vous aide à accomplir vos démarches, via notamment les télédéclarations en ligne. Ce portail vous assure un **contact personnalisé** avec la douane, quelle que soit la taille de votre entreprise. Vous avez la possibilité de vous identifier en ligne et de retrouver, **à tout moment**, un formulaire ou la documentation à jour.

Les principales téléprocédures disponibles sur Pro.douane :

- **AUBETTE** : pour consulter en temps réel le statut d'une déclaration en douane, notamment pour savoir si elle vaut T2LF ;
- **DEB** : pour une transmission dématérialisée de la déclaration d'échanges de biens pour les opérations intracommunautaires ;
- **DES** : déclaration européenne de services ;
- **SOPRANO** : le point d'entrée unique pour transmettre en mode dématérialisé vos demandes d'autorisations douanières et fiscales aux services gestionnaires et en suivre le traitement en temps réel : Opérateur Economique Agréé (OEA), régimes particuliers (REP), renseignements tarifaires contraignants (RTC), UT, DENAT pour les utilisateurs d'alcool, classement fiscal ;
- **EORI FR** : interrogation du numéro EORI FR ;
- **DELTA**, pour vous simplifier la douane, en dédouanant en ligne selon la procédure choisie :
 - **DELTA G** : déclaration de droit commun en une étape ou déclaration simplifiée en deux étapes ;
 - **DELTA P** : déclaration de prise en charge ;
 - **DELTA X** : déclaration des envois express ;
- **ECS** : Export Control System ;
- **ICS** : Import Control System ;
- **RITA** : tout sur le tarif douanier communautaire et national, avec ce référentiel intégré tarifaire automatisé ;
- **TARIC EUROPA** : pour évaluer le montant des droits de douane applicables à une opération et vérifier la réglementation en vigueur pour une marchandise ;
- **TRIGO** : pour utiliser un crédit unique couvrant tous vos risques, consulter en ligne vos garanties, leur historique et leurs utilisations ;
- **EDDI NG** : pour consulter vos états déclarants issus de DELTA (agrément préalable nécessaire) sur Internet NG ;
- **CELTVR4** : consultation en ligne du détail des avis de paiement de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR dite taxe à l'essieu) ;
- **STATUT D'OPERATEUR PRODOUANE** : pour superviser vos téléservices et leurs utilisateurs dans votre entreprise (certification de compte Prodouane, habilitations données ...) ;
- **QUOTA EUROPA** : permet de connaître, notamment, l'état des contingents tarifaires ;
- **NSTI** (Nouveau système de transit informatisé) : gère l'ensemble des procédures liées aux mouvements de transit au bureau de départ ou de destination ;
- **TVA INTRACOM** : pour vérifier rapidement la validité d'un numéro TVA ;
- **GAMMA** : Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises ;
- **ISOPE** : mise à la consommation et distribution de carburants en acquitté (anciennement TIPP R) ;

- **SIDECAR web** : pour gérer vos demandes de remboursement partiel de taxe intérieure de consommation (TIC) ;
- **TGAP** : pour déclarer en ligne la taxe générale sur les activités polluantes dont vous êtes redevable ;
- **CIEL** : Contributions Indirectes En Ligne, pour dématérialiser vos déclarations fiscales CI ;
- **InfoAccises** : pour obtenir la validation de numéros d'accises d'entrepôts agréés, d'opérateurs enregistrés et d'entrepôts ;
- **VITICULTURE** : dématérialisation des déclarations des pratiques œnologiques, de la déclaration de récolte et de production, consultation des fiches de compte, déclaration de production des négociants vinificateurs et des élaborateurs de produits dérivés, déclaration de production des caves coopératives, consultation des obligations de distillation ou de valorisation, déclaration de stock ;
- **TAUX DE CHANGE** : pour consulter l'historique des taux et conversions, et recevoir par messagerie les fichiers des taux de change, en mentionnant le mois et l'année du fichier demandé ;
- **TÉLÉPAIEMENT CB** : pour le paiement par carte bancaire des restes à recouvrer de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR dite taxe à l'essieu) et des droits et taxes CI Alcools et boissons alcooliques, inférieurs à 1 500 € ;
- **TÉLÉRÈGLEMENT** : pour le paiement dématérialisé des bordereaux créditeurs garantis sur crédit d'enlèvement (DELTA, ISOPE...), de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), des sommes à recouvrer (tabac) et des restes à recouvrer de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR dite taxe à l'essieu).

Vous souhaitez contacter un service des douanes ? Consultez l'annuaire en ligne des services douaniers et la carte de géolocalisation.

■ LE SITE DES CHIFFRES DU COMMERCE EXTERIEUR : lekiosque.finances.gouv.fr

Chaque mois, la douane élabore et publie le chiffre du commerce extérieur de la France. Ce site dédié vous donne accès :

- aux données de référence et de synthèse, ainsi qu'à des analyses et des études sur le commerce international de marchandises de la France ;
- aux statistiques mensuelles détaillées sur près de 10 000 produits ;
- aux brochures régionales présentant, trimestriellement, les données de cadrage du commerce extérieur de marchandises des régions et des départements français ;
- aux cartes de France de l'export, consultables en ligne.

■ DOUANE +, la lettre d'information économique et fiscale de la douane

La lettre d'information est publiée tous les deux mois. Destiné aux professionnels, ce support présente les nouveautés réglementaires, les dernières publications et les événements de la douane française.

Abonnement sur www.douane.gouv.fr/abonnements-et-services/lettre-d-information.

■ RÉSEAUX SOCIAUX

- **TWITTER** : [@douane_france](https://twitter.com/douane_france) est le compte officiel de la douane permettant de suivre, en temps réel, son actualité et ses informations essentielles.
- **YOUTUBE** : la chaîne DOUANE TV présente des vidéos d'information, notamment sous forme de tutoriels
- **LINKEDIN** : la direction générale des douanes et droits indirects est présente sur le premier réseau social professionnel.

■ L'APPLICATION MOBILE

Elle s'adresse à tous les usagers, particuliers ou professionnels, en proposant un large éventail d'informations et d'actualités provenant des supports de diffusion numérique (site Internet, Douane TV sur Youtube et @douane_france sur Twitter). Ce support comprend également une géolocalisation des services douaniers ainsi que des agendas (calendrier des réunions douane-entreprises et des événements organisés par la douane).

Gratuite, l'application peut être téléchargée sur les plateformes iOS et Android. Ce support d'information est également une application *web*, consultable sur tout type d'écran à l'adresse douanefrance.mobi



LA DOUANE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL EN LIGNE

Connectez-vous pour bénéficier des informations et de toutes les fonctionnalités de ces sites, gage de compétitivité !

- douane.gouv.fr
- pro.douane.gouv.fr
- lekiosque.finances.gouv.fr
- Lettre d'information DOUANE +
- Twitter @douane_france
- iOS/Android/Web App douanefrance.mobi
- YOUTUBE (DOUANE TV)
- LINKEDIN

LES PUBLICATIONS DE LA DOUANE

Vous trouverez des brochures, dépliants ou fiches de vulgarisation douanière sur des sujets très divers dans les bureaux de douane, lors des manifestations ou salons auxquels la douane participe régulièrement ou bien sur le site Internet www.douane.gouv.fr

LES CELLULES CONSEIL AUX ENTREPRISES, DES STRUCTURES DE PROXIMITÉ POUR UNE INFORMATION SUR MESURE

Dirigeants d'entreprise, notamment de PME, les cellules conseil aux entreprises implantées dans chacun des pôles d'action économique (PAE) des directions régionales des douanes vous renseignent sur l'application des règles douanières et vous conseillent gratuitement. Elles vous guident parmi l'offre de procédures de dédouanement et de téléprocédures, pour déterminer celles qui correspondent le mieux à votre activité, au volume de vos échanges commerciaux et à vos projets de développement. C'est pour vous un atout pour renforcer votre compétitivité, notamment à l'exportation.



INFOS DOUANE SERVICE (IDS), LE CENTRE D'APPEL DE LA DOUANE POUR SES USAGERS

- ▶ Infos Douane Service répond à vos questions du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Il vous suffit de composer le numéro **0 811 20 44 44** (service 0,06€/min + prix appel).
- ▶ Hors métropole ou depuis l'étranger, composez le **+33 1 72 40 78 50**.

